

DECISION N° 35-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240304-DAJ-DEC-24-070-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024

Affichage : 10/03/2024

portant validation du devis de la société VEOLIA EAU
pour 33 410,00 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant
délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise VEOLIA EAU en date du 13/02/2024.

Considérant que l'entreprise VEOLIA EAU propose l'offre technique la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par l'entreprise VEOLIA EAU, pour les travaux de canalisation à l'usine d'ultrafiltration d'un montant de 33 410,00 € HT.

Bernay, le 23. Février 2024